SUITE
AUX CONSIDÉRATIONS
POLITIQUES ET COMMERCIALES

Sur la nécessité de maintenir l'Ordre de Malte tel qu'il est.

SECOND MÉMOIRE.

Par Monsieur **DE MAYER.**

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case Frc 22254

SECOND MEMOIRE.

M. DCC. LXXIX.

SUITE
AUX CONSIDÉRATIONS
POLITIQUES ET COMMERCIALES
Sur la néceſſité de maintenir l'Ordre de Malte tel qu'il eſt.

SECOND MÉMOIRE.

J'AI démontré dans mon premier écrit, & dans ma réponſe à la motion d'un honorable Membre du Corps conſtituant, combien il importoit à la France de maintenir dans ſon intégrité l'alliance de l'Ordre de Malte.

Je vais maintenant préſenter les baſes du pacte qui lie quatorze Puiſſances aux deſtinées de l'Ordre, & prouver que la Nation ne peut attaquer ſa propriété, diminuer ſes immunités, ſans l'aſſentiment bien exprimé de ſes co-alliées.

J'acquitte une dette que je dois à l'Etat, en verſant, dans la maſſe de lumière qui éclairera notre Code civil & politique, quelques-uns de

ces rayons allumés en ſecret au flambeau de l'expérience. J'aurai ſatisfait à ma conſcience, en répandant un jour pur ſur des ſentiers dans leſquels des Légiſlateurs ſont prêts de s'engager, & où les faux-pas auroient des ſuites trop dangereuſes. Simple comme la vérité, exact comme elle, je remplirai, avec méthode & clarté, une tâche qui m'eſt devenue chère, parce qu'il eſt doux d'entrer dans une lice où le ſuccès d'un ſeul doit produire le bien de tous.

Cauſes de la formation politique de l'Ordre, & de ſon alliance avec quatorze Puiſſances.

Les Pirates ſont auſſi anciens dans la Méditerranée, que les vents & les tempêtes : une ligue a toujours été formée contr'eux entre les différens Peuples de la Grèce ; ces Républiques, jalouſes de conſerver la liberté de l'Archipel & de la Méditerranée, avoient établi une caiſſe commune dans l'île de Délos, où elles verſoient tous les ans une ſomme proportionnée au plus ou moins d'intérêt que chacune avoit à la liberté du commerce, afin d'en mettre une ſeule en puiſſance d'éloigner les Pirates, & de repouſſer les Empereurs de Perſe, ſi ces Princes entreprenoient en Europe des expéditions d'éclat. Athènes fut chargée de cette ſurveillance honorable, & c'eſt dans ſes murs que la caiſſe fédérative fut enfin dépoſée.

Il paroît que le type de cette fédération s'étoit religieuſement conſervé : toutes les Puiſſances riveraines de la Méditerranée, de l'Archipel & du Levant, ſe ſont empreſſées de le reproduire, & l'Ordre de Malte a reçu les mêmes pouvoirs, le même caractère & la même fonction ; une ſeule diſſemblance ſe fait remarquer dans ſa conduite. Athènes força ſes alliées à doubler leur contingent, pendant qu'elle diminuoit le ſervice : Ariſtide ne craignit point de ternir ſa réputation par cette violation ; l'Ordre de Malte a doublé le ſervice, diminué le contingent, & ſes Adminiſtrateurs ſont plus fidèles qu'Ariſtide.

On ſait auſſi que Mitridate fut le premier des Rois qui ait fourni des munitions aux Phaſélites, les plus hardis des écumeurs de mer. Cette affreuſe politique, imitée par des Princes modernes, a rendu toutes les Puiſſances maritimes de l'Europe tributaires du Dey d'Alger, qui eſt à-peu-près comme Agamemnon, le Roi des Rois, à qui tous les Etats offrent des préſens. On ſait que ce ſont les Anglois qui ont le plus encouragé les courſes des Barbareſques, afin d'empêcher les Eſpagnols, les Vénitiens, les Hollandois, les François, de s'enrichir ſur la Méditerranée : le même motif dirigea Mitridate contre le commerce des Romains.

J'en ai déjà dit plus que je ne me l'étois propoſé ; ces deux exemples diſpenſent de beaucoup

de détails ; les rapprochemens ſont ſans doute faits par tous mes Lecteurs : il n'en eſt pas un qui n'ait déjà entrevu les baſes du pacte qui lie l'Ordre à tant de puiſſances.

Ce fut à cette époque, rendue fameuſe par les Croiſades, & que le commerce a bien mieux conſacrée dans nos faſtes, qu'on vit des Républiques & des Monarchies, rangées autour du baſſin formé par la Méditerranée, ſe confédérer pour en recueillir les richeſſes, & pour en défendre l'entrée à l'étranger & aux pirates. Richard Cœur-de-lion, frappé de la grandeur du rôle que l'Ordre de Malte jouoit au milieu de ces Puiſſances, ſentit la néceſſité d'alimenter les forces d'un allié, conſervateur des côtes de la Méditerranée ; il lui accorda, dans ſes Etats, l'indépendance la plus abſolue des terres qu'il y poſſédoit : il lui donna des domaines, il l'en inveſtit avec tous les caractères de la ſouveraineté (1). La propriété de l'Ordre ceſſa d'être la propriété nationale ; une terre étrangère ſe forma dans la domination de Richard,

(1) *Omne jus, omne dominium quod ad nos pertinet aut pertineat omnem poteſtatem, omnes libertates & liberas conſuetudines quas Regia poteſtas poteſt conferre, in omnibus & in omnes res, poſſeſſiones & pertinentias quas in præſenti poſſident & in futuro poſſidebunt, in pace, liberè, quietè, integrè, plenariè & honorificè habeant & teneant.*

quatorze Puiſſances imitèrent cet exemple à des époques différentes.

Le rocher de Malte étoit devenu le boulevard de la chrétienté ; l'Ordre n'exiſtoit plus pour lui : il ſe combinoit avec toutes les branches d'adminiſtrations de ſes alliés, dont les mouvemens diſſipoient ſes vaiſſeaux, ſes Chevaliers & ſes finances. Il n'appartenoit à aucune Puiſſance, mais il les ſervoit toutes ; ſon domaine étoit indépendant, mais il en ſacrifioit les revenus ; il avoit promis guerre aux ennemis, il la faiſoit ; hoſpitalité à toutes les Nations, il la donnoit ; il avoit offert à chaque allié les bienfaits qui réſultent d'une aſſociation de moyens, & il tenoit ſes promeſſes ; il fit plus, il montra un phénomène politique qui eut honoré Lycurgue & Solon. Ce ne fut point l'étranger qu'il donna pour allié à ſes alliés ; une caution plus sûre fut produite : chaque Souverain eut pour garant du pacte de l'Ordre, un de ſes ſujets ; chacun des Membres de l'Ordre recevoit & rendoit à ſa première Patrie le ſerment prononcé par elle ; chaque Membre, en paroiſſant n'agir que pour une coalition d'alliés, ſavoit que ſes ſervices profitoient toujours au Souverain qui l'avoit vu naître, & qui étoit d'autant plus empreſſé de fournir ſon contingent, qu'il ſavoit qu'une part en revenoit à ſon ancien ſujet ; ainſi, par une combinaiſon neuve, le Membre du Souverain

de Malte étoit l'enfant de l'allié de Malte. De ces adoptions, il en eſt réſulté cette parfaite neutralité, chef-d'œuvre de politique & de ſageſſe que l'Ordre n'a jamais pu perdre. Dans ſes élémens conſtitutionnels, on vit ſe fondre ces principes de fraternité, d'amitié & de patriotiſme qui ont toujours fait conſidérer l'Ordre par tous ſes alliés, moins comme un Etat ſéparé, que comme une portion de l'Etat de chacun, & celui qui, comme la France, a eu, par ſes beſoins, le plus de relations avec lui, eſt celui qui s'eſt le plus familiariſé avec ce ſentiment qu'il eſt ſi doux à l'Ordre d'inſpirer & d'entretenir.

On vit, non ſans étonnement, quatorze Puiſſances diviſées d'intérêts ou de prétentions, preſque toujours rivales, ſouvent ennemies, quelquefois intéreſſées à la ruine d'une d'entr'elles: on les vit, dans leurs rapports avec l'Ordre, ſoumettre toujours l'intérêt privé à l'intérêt public, concourir à l'activité d'un allié qui ne combattoit que pour elles. On vit encore l'Ordre ſi empreſſé à délivrer ſes alliés de leurs ennemis, ſi fidèle à en purger les mers, n'avoir plus d'alliés, plus de forces, plus de ſouvenir, dès qu'il étoit queſtion d'étendre ſes rapports, ou d'embraſſer la querelle de l'un contre l'autre; une fidélité à les ſervir toutes ſous les rapports qui les lioient toutes à lui, l'a caractériſé. Il n'eſt aucun allié, dans les Etats

anciens & modernes, qui n'ait, dans une période de ſix ſiècles, changé d'alliés, ou fait pencher la balance ; il eſt même peu de Colonies qui n'aient autoriſé l'interlope, tel contraire qu'il fût au vœu de la Métropole : Malte ſeule fournit une exception que la poſtérité préſentera ſans doute à l'émulation de tous les Peuples.

L'Ordre a trouvé ſa première récompenſe dans l'empreſſement avec lequel tous ſes alliés ont augmenté uue première propriété devenue inſuffiſante ; chacune, & toutes de concert, ont adopté le même mode de contingent & d'immunité. La France n'a pas mieux fait que l'Eſpagne ; Véniſe n'a pas plus contribué que l'Empire ; & quoiqu'elle ait paſſé des mains de Marie-Thérèſe dans celles de Frédéric II, la Siléſie impériale reſte ſoumiſe aux reſponſions.

Biens, Immunités, Priviléges.

Tels ſont les moyens employés par toutes les Puiſſances pour le maintien de l'Ordre ; mais dans une proportion par chacune au-deſſous du ſervice que chacune en reçoit ; peu importoit à l'Ordre de donner plus & de recevoir moins, pourvu qu'il pût continuer ſes ſacrifices. Sparte s'enrichiſſoit en défendant ſes alliés ; Malte donne un plus noble exemple.

Privilèges & Immunités.

L'abus des mots égare la penſée, & rend les définitions vagues ou fauſſes ; celles de *privilèges* ſont tombées dans une telle défaveur, que je me hâte de définir & les *privilèges* de l'Ordre qui ne ſont point des *exemptions* onéreuſes, & quel eſt le caractère de ſes *immunités* qui n'ont aucune reſſemblance avec les franchiſes que la Nation a réprouvées.

Privilèges.

C'eſt le concours unanime des premières Puiſſances de l'Europe, pour donner aux Chevaliers de l'Ordre qui réſident auprès d'elles, le titre d'Ambaſſadeur ; c'eſt la droite dans leurs armées, c'eſt le coup pour coup dans le ſalut que ſe rendent les vaiſſeaux des têtes couronnées, ce ſont les honneurs décernés au pavillon de la Capitane de Malte, & le droit accordé aux Chevaliers d'être juſticiables de leurs Pairs. Ce droit, qui paroîtroit éminent, fut accordé à tous les Officiers François, contre leſquels on n'informoit, dans les garniſons, qu'en préſence de leurs Pairs.

Tels ſont les *privilèges* de l'Ordre de Malte ; & certes, dans le ſens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, ce n'eſt point de ces *privilèges* dont la Nation ſe fait juſtice. Il lui eſt indifférent que

l'Ordre reçoive les honneurs qu'on rend aux Puiſſances ; pour de pareilles distinctions, on peut confirmer ce que Louis XIV a confirmé. Ce Roi, dont le caractère eſt très-connu, prodiguoit l'or, & jamais les préſéances.

Immunités.

Je paſſe aux immunités. Auſſi renfermé qu'un autre dans la rigueur des principes, je dirai que, dans le droit public, toute contribution doit être commune, qu'une exemption qui n'eſt compenſée par aucun équivalent eſt un doublement d'impôt pour une portion des ſujets ; que l'ordre de proportion néceſſaire à l'égale circulation des élémens de la force publique doit être conſervé, & qu'un bon gouvernement n'en intercepte jamais la ſage diſtribution, ſans de puiſſans motifs ; mais cette auſtérité de principes n'eſt nullement applicable ici.

Ici c'eſt un allié des ſecours duquel la France ne peut point ſe paſſer, à qui elle accorde le même traitement que ſes autres alliés ; c'eſt un étranger pour qui l'uniformité nationale ne peut être faite.

Ce qu'on entend par ces mots *franchiſe*, *immunité*, *exemption*, n'eſt, dans l'acceptation relative à l'Ordre, qu'un équivalent de ſervices, une augmentation d'équivalent, qu'un contingent, commandé non point par les caprices d'un deſpote,

abandonné par la foibleſſe d'un Miniſtre, puérilement conſenti par luxe ou par orgueil, mais ſollicité par le plus abſolu de tous les maîtres, par l'intérêt de la Nation, pour elle ſeule; car c'eſt elle, & non ſes Rois, & non ſes Miniſtres qui profite, & dont le commerce proſpère.

Entre les différens modes de ſubvention ſoumis au choix des Monarques, on a préféré les *immunités* qui ſont fixes, qui n'exigent ni geſtion, ni comptabilité, qui forment à l'Ordre un revenu, d'une manière imperceptible pour les ſujets. Ce mode de traitement ſimple & facile, a été adopté par tous les Peuples de l'antiquité: les Etats modernes ſe libéroient ainſi, & à peu de frais, durant ces époques où le numéraire n'étoit point abondant, & où les denrées, les franchiſes, le cens & les redevances ou en nature ou perſonnelles, repréſentoient l'or qu'on n'avoit point. C'eſt ainſi, c'eſt par ces immunités, ajoutées à ſa propriété, que l'Ordre s'eſt élevé à cette force de puiſſance, ſans laquelle, en continuant d'exiſter pour lui, il ceſſeroit d'être utile aux autres. *C'eſt l'entretenement de ſes beaux droits*, diſoit Charles IX, *qui met l'Ordre en état de ſervir ſi bien le monde chrétien.* C'eſt auſſi l'importance de ſes ſervices, & la nature de ſa conſtitution politique, qui arracha au Cardinal de Lorraine, un des plus habiles Miniſtres, cette déclaration qui prononçoit

la démarcation préexiſtante entre les immunités de l'Ordre & les priviléges du Clergé & de la Nobleſſe. *Le droit de l'Ordre de Malte*, diſoit-il, *eſt d'une toute autre nature que les prérogatives du Clergé & de la Nobleſſe ; il a une autre origine & un autre caractère.*

Quels ſont les Alliés de l'Ordre ? & quel eſt leur intérêt ?

Ces alliés ſont la *France*, l'*Eſpagne*, l'*Allemagne*, *Naples*, la *Sardaigne*, la *Pruſſe*, la *Pologne*, *Rome*, *Veniſe*, *Gênes*, *Toſcane*, *Parme*, *Modène*, *Bavière*.

Altérer le pacte qui enchaîne au bien de toutes, les ſervices de l'Ordre, c'eſt diminuer les moyens de chacune, c'eſt, à l'égard de pluſieurs d'entre elles, rompre même le pacte de famille ; car au lieu de les défendre & de les garantir, comme l'exige le pacte, c'eſt attaquer la propriété d'une ou de pluſieurs.

C'eſt en diminuant les forces de l'Ordre, enlever à l'une une preſque frontière, à l'autre un port neutre, à celle-ci un voiſin paiſible ; à la France, une frontière, un port, ſix provinces, Marſeille même, & tout ſon commerce ; c'eſt contraindre chacune de dépenſer, pour ſa conſervation ou ſa propriété, cent fois au-delà de ſa contribution ; c'eſt réduire les petits Etats à l'impuiſſance de

participer aux bénéfices du commerce, & les livrer à la crainte de voir leurs côtes continuellement insultées par les Pirates.

Si la France jugeoit que les *immunités* de l'Ordre sont trop onéreuses à l'Etat, il faudroit qu'elle avisât à de nouveaux moyens de compensation avec les Cours co-alliées ; elle se trouve relativement à elles dans les mêmes rapports qui, dans la ligue Helvétique, lient un Etat à un autre, & plusieurs à tous. Là, un canton assis sur les bases dont on lui a garanti la durée, ne peut s'ébranler sans l'aveu des cantons, parce que le déplacement de l'un saperoit les fondemens de l'autre. Ici la défection de l'une nuiroit à l'avantage de toutes ; & si l'Ordre consentoit qu'une de ses alliées reprît, par les impôts, une partie du contingent qu'elle doit au tréfor commun pour la défense de toutes, il violeroit lui-même la loi commune & la première condition du traité ; quelques faits prouveront encore mieux quelle est la nécessité pour toutes de conserver l'activité & les services de l'Ordre.

Pendant qu'il croit avoir quelques loisirs, le Roi de Naples lui demande des forces pour purger sa côte & ses îles, de chebecs & de galiotes qui dévastent ses rivages, interceptent son commerce, & ont enlevé ou des troupeaux ou des familles.

Tantôt le Roi de Sardaigne, dont le port de

Cagliari eſt bloqué par des bâtimens qui ſe ſont emparés de pluſieurs barques de la Nation, appelle l'Ordre à ſon ſecours ;

C'eſt l'Empereur qui demande des Chevaliers & des Matelots pour armer des bâtimens ſur le Danube ;

C'eſt la Sicile, c'eſt Rome, Gênes ou Raguſe qui emploient les galères ou les chebecs de l'Ordre pour éloigner les corſaires;

C'eſt l'Eſpagne qui tantôt veut ſe diſpenſer d'armer, tantôt tenter des bombardemens, & venant chercher une ſtation, un port, des arſenaux ; placée comme la France, elle a le même intérêt à couvrir ſes côtes ; & ſi elle emploie moins ſouvent les forces de l'Ordre, c'eſt qu'elle a un commerce moins actif ;

C'eſt enfin la préſence conſtante du pavillon de Malte dans ces mers qui entretient & qui aſſure la navigation depuis le Détroit de Gibraltar juſqu'aux mers du Levant, & ſans laquelle les corſaires pulluleroient ſur les côtes de la Méditerranée, & anéantiroient le riche commerce du Levant (1).

---

(1) Voyez à la ſuite de mon premier Mémoire, celui de la Chambre du Commerce de Marſeille.

Quels ſont les motifs qui ont déterminé la France à accorder des immunités ?

Ce ſont les motifs les plus forts, ceux que l'intérêt du Peuple réclame aujourd'hui plus ouvertement que jamais, l'intérêt de l'Etat, ſous l'influence duquel les deſpotes ſont tôt ou tard contraints de ſubordonner leur volonté, s'ils veulent retenir le pouvoir qui leur échappe.

L'Allemagne n'a ni ports, ni vaiſſeaux : elle a peu de commerce par mer ; Trieſte n'eſt point aſſez floriſſante. Elle a des Etats dans le golfe Adriatique ; mais les Vénitiens, par traité exprès avec l'Empire, ſont chargés de la garde de ſes côtes. L'Ordre remplace les Vénitiens dans ce ſervice ; mais les vues de l'Empereur, pour de nouveaux établiſſemens ſur la Méditerranée, ſont auſſi connues que celles déjà puiſſamment manifeſtées par l'Impératrice de Ruſſie, ſi deſireuſe de contracter une alliance avec l'Ordre, également profitable à l'un & à l'autre.

L'Italie a des côtes, des ports & peu de vaiſſeaux : ſon commerce eſt renfermé dans un étroit cabotage qu'elle fait avec des barques, des felouques ou des tartanes. Cette partie de l'Europe eſt d'ailleurs partagée en tant de petits Etats, que la grande diſperſion des forces empêche de rien entreprendre de grand.

Gênes

Gènes court moins de risques, en raison de la légèreté de ses bâtimens & de la modicité de ses cargaisons.

Le Portugal n'a ni ports, ni côtes dans la Méditerranée : son commerce est avec ses Colonies.

La Prusse, la moins maritime de toutes les Puissances, contribue pour les autres, & ne reçoit rien. Son alliance est seulement un point d'attente pour les intérêts de l'avenir.

La Pologne ne peut encore rien réaliser, & elle donne sans recevoir.

Le plus grand motif de l'alliance de plusieurs de ces Puissances avec l'Ordre, est dans l'intérêt qu'elles ont de trouver une Puissance neutre sur un point si avantageusement placé, ou pour intercepter, ou pour protéger le commerce, dans celui d'empêcher qu'il ne passe sous une autre domination, & dans la protection des côtes, que les Etats qui n'ont point de commerce seroient obligés de garder.

La France jouit de presque tous les bénéfices ; ils sont immenses, & je dois répéter ici l'article important d'un si vaste commerce, que j'ai déjà placé dans mon premier écrit ; cet article répond à tout, le Mémoire de la Chambre de Commerce de Marseille prévient aussi les doutes de l'ignorance & ceux de l'improbité.

COMMERCE.

Les marchandiſes que nous portons chaque année dans le Levant, ſe montent à trente millions.

Nous lui envoyons,

Les draps, les étoffes, les papiers, les galons, des bonnets, des clincailleries, des merceries de nos manufactures.

Le café, le ſucre, l'indigo, les liqueurs de nos Colonies.

La cochenille, le plomb, l'étaim, les drogues, les épiceries que nous achetons de l'étranger.

Le fer, les toiles, l'acier de l'Amérique.

Les productions de nos Provinces, ſont les huiles, les vins, les fruits ſecs, les ſalaiſons de nos pêches.

Echanges qui nous reviennent.

Des cotons, des laines, des ſoies, des fils-de-chèvre, des drogues médicinales & de peinture, des gommes, du miel, des aromates, du lin, du riz, des cuirs, qui viennent à leur tour alimenter les autres manufactures de France.

Nous en retirons du bled qui approviſionne nos Provinces, des huiles néceſſaires à nos fabriques de ſavon.

Ces retours ſont évalués chaque année à trente millions.

Cinq cents bâtimens ſont employés à ce commerce, & forment par an un bénéfice de douze millions.

Nos Facteurs, répandus dans les Echelles pour la manutention de ce commerce, ſont autant de ſujets du Roi, précieux à l'Etat par leur induſtrie, qui, contribuant ſans ceſſe à animer notre commerce, ſont nourris, entretenus aux dépens des Turcs, & coopèrent à rendre la Turquie tributaire de la France; — *des maiſons françoiſes* (1) *ſont établies à Conſtantinople, à Salonique, à Smyrne, dans l'Archipel, l'Egypte, la Grèce, la Morée, dans les Etats de Veniſe, le Roi de Naples, du Pape, du Grand-Duc de Toſcane, de la République de Gênes, dans les ports d'Eſpagne, dans ceux de Barbarie.*

Notre commerce eſt d'autant plus lucratif, que nous envoyons à la Porte des marchandiſes en nature, nullement fabricables, & ſur leſquelles l'induſtrie n'a rien à prélever ni à ajouter, & que nous recevons des Turcs, au contraire, les matières manufacturables, & dont notre travail décuple la valeur, & que nous leur importons; ainſi l'objet que nous leur avons payé, en valeur d'échange, cent livres, ils nous le rachètent cent piſtoles. La Barbarie eſt également tributaire de notre induſtrie & de notre commerce.

(1) Mémoire de M. le Commandeur de B. . .

Marseille, qui doit son Etat florissant à ce commerce, paroît le rendez-vous général de l'Espagne, de l'Italie, de l'Egypte, des Echelles du Levant & de celles de Barbarie : c'est-là que toutes les importations aboutissent, c'est de-là que Venise, Livourne, Naples, Gênes, Alicante, Barcelone, Malaga, Cadix, reçoivent les objets de leurs échanges ; là est le siège de la Compagnie d'Afrique, *dont les relations avec Maroc & les ports de Barbarie sont aussi étendues que lucratives.*

Un tableau rapidement tracé des bénéfices de Marseille, sera encore plus frappant.

Le commerce du Levant monte annuellement à trente millions ;

Les importations à cinquante millions ;

Les envois aux Indes occidentales & à Cayenne, à dix-sept millions ;

Les retours, à vingt-un millions ;

Le commerce des Indes orientales, trois millions & demi ;

Le commerce de bled, six millions ;

Les relations avec l'Espagne & les autres Puissances, produisent vingt-neuf millions ;

La morue salée & l'huile de baleine apportées de l'Amérique septentrionale, produisent quatre millions ;

L'huile de Sicile, destinée à la fabrication de

nos savons, forme quatorze millions, & produit à-peu-près la même somme ;

Les manufactures en activité forment deux millions & demi ;

Les profits sur les assurances ;

Les bénéfices sur l'or & l'argent en piastres & en lingots.

Tel est le tableau très rapide du commerce de Marseille, sur lequel l'Assemblée Nationale s'arrêtera sans doute, avant de prendre aucune détermination contre l'Ordre de Malte, sous l'égide duquel Marseille fleurit & la Porte reste notre alliée.

Que l'Assemblée Nationale, en distinguant avec soin nos exportations de nos importations, sépare de nos matières premières, celles que le Levant nous donne, & qui nous mettent en état d'avoir un commerce dans l'Inde & dans l'Amérique. Le résultat de cette séparation lui prouvera que le commerce de l'Amérique est intimement lié avec celui du Levant, & *que si* (1) *nous perdions l'un pour quelque tems, l'autre ne pourroit manquer de s'affoiblir & d'être atténué ; ce sont deux chaînons qui ne peuvent être divisés sans que l'harmonie ne soit interrompue.*

Dans un cas de rupture avec la Puissance

(1) Mémoire de la Chambre du Commerce de Marseille.

étrangère, Souveraine de Malte, *il eſt évident que le commerce & la navigation des François, dans la Méditerranée, ſeroient preſqu'anéantis; que celui qu'ils font dans toute l'Italie & l'Eſpagne, y ſeroit ſans ceſſe expoſé à des dangers; ils ne devroient plus prétendre à celui du Levant.*

A quelle maſſe les biens de l'Ordre s'élèvent-ils? quel eſt l'équivalent de tant de bénéfices qu'ils nous procure?

Cette queſtion eſt une conſéquence de l'article que je viens de préſenter, & elle ſera bientôt réſolue.

Produit.

Quatre millions deux cents quatre-vingt-quatre mille ſix cents cinquante-une livres.

Déduction.

Les charges & impoſitions royales, vingtièmes, capitation, dont la continuation eſt ordonnée par l'Aſſemblée Nationale; & quoique ces charges excèdent déjà, & ſurpaſſeront probablement encore davantage par la ſuite, le dixième du produit, l'Ordre ne les emploie que pour le dixième ſeulement, ce qui fait une ſomme de quatre cents vingt-huit mille quatre cents ſoixante-cinq livres. Les reſponſions que les biens doivent à Malte

pour contribuer à l'entretien des forces de l'Ordre, ſi utiles à la France, ſe montent à cinq cents trente-quatre mille deux cents vingt-une livres. Ces reſponſions ſont payées annuellement, à l'inſtar des Membres de toutes les autres Nations qui compoſent le Corps politique de cet Ordre; leſquelles reſponſions ſont la véritable & principale dotation du gouvernement de Malte, pour la dépenſe de ſes armemens, de ſon hôpital, & de tous les genres de ſervices qu'il rend aux Puiſſances Catholiques, & particulièrement à la France.

Revenu net.

Trois millions trois cents vingt-un mille neuf cents ſoixante-cinq livres.

Il faut obſerver que ce total eſt ſoumis à des variations annuelles.

Que la terre redemande une portion de ce qu'elle donne;

Que les non-valeurs, les frais d'entretien & ceux de reconſtruction réduiſent ce total à la moitié;

Que l'article que j'ai paſſé ſous la dénomination de *dixième* s'accroît par des dons gratuits & des abonnemens;

Que la ſomme de huit cens ſoixante-dix-neuf mille trois cents quatre-vingt-onze livres offerte à la Nation en contribution patriotique, eſt une

de ces réductions qui ſont claſſées dans les levées extraordinaires, telles que l'armement d'un vaiſſeau, l'établiſſement d'un nouveau régiment, &c. &c. &c.

Et enfin que ce qui paſſe à Malte pour les reſponſions, revient tout entier, par le commerce, à Marſeille, qui fournit à Malte tous les approviſionnemens & tous les objets de luxe.

Importance des ſervices rendus à la France.

L'article *commerce* a déjà rendu cette importance plus que ſenſible : je dois tranſcrire ici ce que j'ai conſigné dans mon premier écrit.

Que le commerce du Levant eſt le ſeul où nous ayions un avantage marqué ſur tous les autres Peuples ;

Que ce ſeroit nous trop aveugler que de ne pas prévoir la chûte de notre commerce dans l'Inde, & de ne pas craindre la perte de nos Colonies ;

Que le commerce du Levant doit nous en devenir plus précieux ;

Que Marſeille ne doit ſa ſupériorité ſur Gênes, Livourne, Naples, Trieſte, Fiume, qu'à la ſupériorité de notre commerce en Turquie ; qu'elle perdroit, ſi nous perdions nos relations avec l'Ordre de Malte.

J'ajouterai que nous ſommes à un trop grand

éloignement de ce terme de prospérité & de paix, qui pourroit nous permettre une sorte d'indifférence sur nos futures destinées ; nos manufactures languissent, notre commerce dépérit : Marseille même craint de voir passer dans les mains des Anglois tous les bénéfices du Levant. Déjà cette Nation rivale nous investit de toutes parts ; la Méditerranée paroît menacée de devenir, comme l'Océan, une seconde mer tributaire de l'industrie & des efforts de l'habitant de la Tamise ; la situation politique de l'Europe ne nous présente aucune de ces chances de bonheur & de prépondérance dont naguères nous jouissions encore. La Prusse a resserré ses liens d'amitié avec l'Angleterre, & étend sa puissante influence sur la Hollande ; le Roi de Prusse & celui de Hongrie, bientôt réunis par la pacification, vont être garans des propriétés des Princes d'Allemagne possessionnés en Alsace. La Sardaigne & Naples ont des intérêts évidemment contraires à nos prétentions ; les préparatifs de l'Angleterre s'élèvent déjà à trente-six millions : ceux de l'Espagne qui, en multipliant ses armemens, ne cesse de négocier avec sa rivale, notre commerce menacé, tant dans l'intérieur des terres qu'au dehors, intercepté sur la Meuse & intimidé sur la Manche ; toutes ces craintes doivent nous rendre la possession de la Méditerranée, & l'amitié de l'allié

qui nous l'assure, encore plus précieuse que jamais. Si je disois plus, si à ces apperçus j'ajoutois des développemens, si je disois..... Mais que d'autres s'appesantissent sur nos désastres ; qu'ils expriment douloureusement le sentiment de nos pertes ; ce langage trop déchirant ne se retrouvera point dans ma bouche. L'espérance d'un avenir consolant m'est permis, & je crois que l'Assemblee Nationale veillera sur nos manufactures & sur notre commerce presque détruit, rendra à nos villes commerçantes & maritimes le mouvement & la vie, & conservera en Amérique ses Colonies, dans la Méditerranée un Ordre ami & utile. Les unes assurent à l'industrie des débouchés & des valeurs, le dernier en fournit les alimens, & toutes deux vivifient nos provinces. La conservation du commerce libre de la Méditerranée vient d'être recommandée d'une manière plus puissante encore, par le Décret (du 19 Juillet), qui destine le port de Toulon au dépôt des marchandises des Indes ; par-là l'Italie & le Levant participeront à ce riche commerce avec plus de facilité ; par-là les caravanes perdront les bénéfices qui viendront doubler nos produits. Mais ce Décret, si favorable au commerce de la Méditerranée, deviendroit nul, si Malte n'étoit plus notre alliée.

J'aurai porté les preuves à la dernière évidence,

si je démontre que la France ne pourroit suppléer aux forces de l'Ordre sans augmenter ses charges du quadruple de ce que lui rendroit en le possédant en toute propriété, tout ce dont l'Ordre jouit en biens fonds & en indemnités.

État des forces que l'Ordre déploie au service de ses Alliés. Services rendus à la France.

L'Ordre entretient constamment à la mer trois vaisseaux de..... 60 *canons*,
quatre frégates de..... 40 *canons*,
dont les équipages sont payés & nourris toute l'année ;

Il a de galères..... 4, qui ne désarment jamais que pour entrer en radoub ;

Il a des chebecs..... 2
galiotes..... 2 } pour la protection du canal de Sicile ou des îles voisines, & parce que la guerre de mer exige des bâtimens de la même espèce de ceux qu'on a à combattre.

Il faut des Matelots pour les équipages, des Chevaliers pour les commander.

Les vaisseaux & les galères sont rarement dans le port en même tems ; & quoique la navigation de ces derniers bâtimens demande la belle saison, ils tiennent ordinairement la mer six ou huit mois

de l'année, ſuivant les avis que l'Ordre reçoit des armemens qui ſe font à Tunis, à Alger, à Tripoli, & dans les autres ports de l'Afrique.

Quatorze vaiſſeaux & leurs équipages ſont donc deſtinés au ſervice des alliés de l'Ordre ; celui qui en a un beſoin journalier, & dont le commerce a avec le Levant & l'Eſpagne, & les côtes de la Méditerranée, les relations les plus étendues, eſt celui qui peut regarder comme propres ces mêmes forces ſoldées par tous. Cet allié, n'eſt-ce pas la France ? Cinq cents bâtimens partis de Marſeille annuellement & protégés par l'Ordre, n'appartiennent-ils pas à des François ? N'eſt-ce pas la fortune de l'Etat, celle de Marſeille, & de ſix de nos Provinces, que l'Ordre ſurveille ſans trêve ?

Je ne ſuppoſe point qu'on apprécie avec légèreté le rapprochement que je fais des flottes d'un Ordre dont les moyens & les reſſources ſont bornés, avec les eſcadres formidables, & le crédit immenſe d'une Monarchie dont la prépondérance s'étendoit depuis le Détroit de Gibraltar juſques au-delà de l'équateur. Je reporterois alors mes Lecteurs à cette époque où la marine royale de France n'étoit point créée encore, où Veniſe tenoit le ſceptre des mers, où chaque Puiſſance & chaque Province riveraine de la Méditerranée & de l'Océan ſe contentoit d'un modeſte cabotage ;

alors, & plus tard encore, & malgré l'aſcendant de Richelieu & l'activité de Colbert, alors Malte qui n'offroit à la France & à ſes alliés que cinq vaiſſeaux, étoit un auxiliaire maritime de la plus grande importance.

Qu'on ſe replace au règne de Louis XIII, on y verra que les forces de l'Ordre, quelque médiocres qu'elles paroiſſent aujourd'hui, étoient recommandables aux yeux d'une Puiſſance qui ſur mer n'avoit point de vaiſſeaux, & ſur terre que trente mille hommes, & cinquante mille quand elle renverſoit l'ancien équilibre de l'Europe. Louis XIV parut : ſes ports ſe hériſsèrent d'eſcadres, ſes frontières de canons, & ſes armées ébranlèrent la terre du poids de quatre cents mille hommes qui menaçoient l'Europe. A ce luxe de force ſe joignit le luxe de ſolde, celui des grades & des décorations. Les impôts n'étayoient ce luxe dévaſtateur qu'en deſſéchant, dans ſon germe, la fertilité de nos ſillons, & les ſources de l'aiſance publique. Les Puiſſances rivales furent forcées d'élever leurs armées à cette proportion dévorante, & d'oppoſer une combinaiſon de forces au coloſſe qui les bravoit.

Ce fut le premier moment où on ceſſa d'occuper la renommée de la petite guerre de Malte, de cette guerre ſi utile, ſi conſtante, ſi journalière, qui eſt pour le commerce ce que le ſel &

l'eau ſont à tous les hommes. Toujours ſage, l'Ordre ne ſe laiſſa point ſéduire par des offres que ſa conſtitution Spartiate pouvoit lui rendre très-profitables ; il pouvoit conquérir, il ne conquit point ; il pouvoit poſer ailleurs les fondemens d'une nouvelle Puiſſance, & devenir la Métropole de vingt Colonies avantageuſement placées dans la Méditerranée ; il renonça aux honneurs métropolitains, aux preſtiges des conquêtes & aux bénéfices du commerce. Ferme dans ſes principes d'honneur & de neutralité, il ſut tout ſacrifier à ſes alliés, & ne rien détourner, à ſon agrandiſſement, du contingent qu'il en recevoit pour les ſervir tous, & non pas pour en ſeconder un.

Il vit cependant que ces Monarques qui portoient dans d'autres mers leur pavillon & leur nom, dont le canon ébranloit les roches déſertes de l'Amérique ſeptentrionale, & renverſoit les riches comptoirs de Batavia, négligeoient de protéger leur propre commerce ; il vit que, quoiqu'on ne parlât plus de lui, il n'avoit ceſſé d'être utile, & qu'il avoit ſoutenu le commerce du Levant & de la Méditerranée ; & quand Louis XIV, qui avoit irrité toutes les Puiſſances, fut inveſti par terre, attaqué par mer, inſulté par les Barbareſques, quand il tenta des bombardemens, & menaça les ennemis qu'il avoit dans la Méditerranée ; alors la renommée commença d'occuper

encore l'Europe, de Malte, de ſes eſcadres & de ſes Chevaliers.

Eh ! qu'on ne croie point qu'une généroſité faſtueuſe ait caractériſé nos différens Miniſtres : ils n'auroient point laiſſé jouir pendant ſix ſiècles, de ſes immunités, un Ordre qui n'en eût point rendu la valeur. Les criſes de l'Etat ont été nombreuſes : chaque règne a éprouvé des années de pénurie ; tous les Miniſtres ont épuiſé les ſyſtêmes & les calculs rigoureux pour élever une recette pénible & déprédatrice, à la coupable hauteur des dépenſes les plus immorales. La fiſcalité & tous ſes leviers étoient mis en jeu pour pourſuivre, dans les dernières profondeurs, les germes cachés d'une nouvelle branche d'induſtrie, pour créer une branche nouvelle de recette ; l'Ordre de Malte montroit chaque jour le titre reſpectable de ſes immunités ; pendant qu'il en payoit les valeurs par ſes ſervices, par ſes dépenſes & par les bénéfices qu'il nous procuroit, il ne pouvoit être dépouillé dans nos foyers qu'il enrichiſſoit. Quelque preſſante que fût la voix du beſoin, celle de l'intérêt qui recommande l'alliance de l'Ordre, l'emportoit toujours ; mais il n'attendoit pas plus la demande, toutes les fois que nos finances étoient épuiſées, qu'il n'attend la prière quand il faut protéger nos côtes. L'or étoit d'une valeur trop au-deſſous du prix qu'il met au ſang qu'il répand pour nous ;

& celui qui le verſoit ne pouvoit jamais refuſer de l'or à ſon allié. Faut-il payer la rançon d'un de nos Rois? il s'empreſſe, & ſa contribution volontaire empêche la vente du domaine royal. La contribution patriotique à laquelle il vient de concourir, prouve que, dans les calamités de la France, l'Ordre s'eſt cru naturaliſé François; on a vu combien il s'eſt plu à perpétuer une erreur ſi flatteuſe pour lui, en conſentant à des dons gratuits, à des abonnemens que la néceſſité forçoit la France de recevoir d'un allié qui, comptable envers ſes autres alliés, s'épuiſoit pour ne point faire refluer ſur eux un décroiſſement de contingent dont ils auroient eu raiſon de ſe plaindre, ſi les ſervices de l'Ordre s'étoient rallentis à leur égard.

La confirmation répétée de ſes immunités n'a été, n'en doutons pas, que le réſultat de l'examen le plus mûr de nos bénéfices, & la conviction de la néceſſité de conſerver une alliance avantageuſe. Sully, qui ſentit ſi puiſſamment le beſoin de remplir le tréſor d'un Roi dont les plans étoient ſi vaſtes, & dont la carrière fut trop tôt terminée; Sully, protecteur du Peuple auprès d'un Roi père du Peuple, implacable ennemi des priviléges & des immunités, né dans une Religion qui avoit trop d'injures à nous pardonner, convaincu que l'Etat gagnoit plus à conſerver le mode des immunités, qu'à ſubſtituer un mode contributionnel, reſpecta

respecta la propriété de l'Ordre. Richelieu, occupé de renverser toutes les barrières qui opposoient des digues à l'autorité arbitraire, & qui, du haut des échafauds, traçoit, avec le sang de ses victimes, des menaces & des leçons à ceux qui eussent été tentés de défendre ou de réclamer des droits & des prérogatives, Richelieu recula devant les motifs qui assuroient les franchises de l'Ordre. Colbert, qui a le mieux combiné toutes les ressources que le commerce présente aux Etats, & qui en a multiplié les élémens avec le plus de méthode, Colbert vit dans ces mêmes franchises une combinaison admirable, qui ne portoit aucune atteinte aux droits de la Nation, ni aux droits régaliens. Les Ministres qui l'ont suivi n'y ont vu qu'un moyen économique, choisi entre mille autres, pour maintenir en activité un allié dont l'existence est indivisiblement liée aux intérêts de l'Etat.

Je reprends la série de ces mêmes services, trop heureux de pouvoir étayer ainsi la tradition par les preuves.

La France veut-elle assurer la navigation du golfe de Lyon, & attirer aux riches foires de Beaucaire les bâtimens de toutes les Puissances ? l'Ordre déploie son pavillon, & croise sur les mers; il en résulte pour la France l'économie d'un armement & d'une station de six semaines.

A-t-elle besoin de toutes les forces de l'Ordre ? elle parle, & elles arrivent.

Port, arsenaux, vaisseaux, munitions, hommes, Malte lui offre tout. Ceux qui connoissent la carte savent combien cette rade & ces stations sont avantageuses à la France, quelle économie d'argent, d'hommes & de tems elle y trouve, & combien il seroit désastreux pour elle de ne plus compter ni sur l'alliance, ni sur le port de Malte, (1) & d'avoir à craindre les entraves que le Souverain de Malte mettroit à son commerce.

La France n'a point oublié que, pour la mieux servir, l'Ordre a fait souvent des dépenses considérables.

Au commencement de ce siècle, les Barbaresques n'armoient plus, comme auparavant, de petits bâtimens : ils avoient des vaisseaux depuis 50 à 60 canons ; ils ruinoient le commerce des Nations chrétiennes, & sur-tout celui de la France. L'Ordre, sollicité par ses alliés, augmenta sa flotte & purgea les mers : il imposa, pour ses armemens, sur ses Commanderies, une taxe annuelle de 130,000 écus Maltois. Qu'on calcule le capital qu'une taxe annuelle aussi forte dut produire depuis 1721, en pure perte pour l'Ordre, & on verra si la valeur des immunités dont il jouit en

(1) Consultez mon premier écrit.

France n'a pas dû baiſſer dans la même proportion, puiſqu'il les payoit au centuple. Je demande ſi ce capital qui doit être mis en ligne de rembourſement des immunités, ne doit pas être prélevé, avant de ſupputer la ſomme immune, & ſi ce prélèvement que l'équité ordonne eſt fait, que reſtera-t-il? Rien.

Le Roi de France deſira, en 1774, que pour la conſervation de l'île, contre les entrepriſes de quelques Puiſſances qui avoient manifeſté hautement leurs projets ſur l'accaparement du riche commerce du Levant, l'Ordre mît ſur pied un nouveau régiment. Une nouvelle taxe fut établie par l'Ordre ſur ſes biens pour ſubvenir à ce ſurcroit de dépenſe, ſans qu'il ait demandé à la France la moindre indemnité.

Je ne parle ſans ceſſe que de ſervices & de ſacrifices pécuniaires, parce que je ſuppoſe que mes Lecteurs ne peuvent pas ſéparer de la conſommation pécuniaire la conſommation d'hommes que l'Ordre fait pour la France. Cette dernière dépenſe s'accroit en raiſon des demandes & des beſoins de ſon alliée; dans tous les pays qui ont le plus attentivement calculé les droits de l'homme, on a mis non-ſeulement le ſervice perſonnel en contre-poids des plus fortes contributions; mais on a cru ne pouvoir établir la balance qu'en y ajoutant des priviléges, des franchiſes & des immu-

nités. L'Ordre de Malte, quoique ſimple allié contribue plus que ne le feroient les ſujets de l'Etat ; il donne vaiſſeaux, argent, hommes ; & ce don, quelque grand qu'il ſoit, qui, dans une autre ſituation, pourroit n'être pas ſi productif à un allié, devient, par l'occupation avantageuſe du rocher de Malte, une ſource de proſpérité pour les alliés, & particulièrement pour la France.

Non-valeurs dans la ſuppreſſion des immunités de l'Ordre : Mauvaiſe politique.

Il eſt tems d'examiner quels inconvéniens il réſulteroit de la ſuppreſſion des immunités.

Je ne parle point du dépouillement de la propriété ; elle appartient à l'Ordre, ſon titre eſt légitime. La Nation ne lui a rien donné : elle ne peut rien revendiquer ; il eſt aux yeux de la Loi au même degré de chaque individu propriétaire. J'ai aſſez fait connoître dans mon premier Mémoire la nature de ces biens.

Il ne faut calculer ici que les bénéfices que la ſuppreſſion des immunités produiroit à la France ; car c'eſt le ſeul gain ſur lequel elle ait à poſer les baſes de ſes ſpéculations.

Les biens rendus à la circulation (ſuppoſé que l'Ordre vendît, & il vendroit ſi les immunités

lui étoient enlevées) produiroient à l'impôt, comme tous les biens muables, un sixième.

Le sixième de trois millions trois cents vingt-un mille neuf cents soixante-cinq livres, est de..... 516,000 liv.

L'Etat, par les *immunités* qu'il laisse à l'Ordre, ne lui a donc donné spécifiquement, tous les ans, que.. 516,000 liv.

Il a repris sur cette somme, par les abonnemens, annuellement.... 200,000 liv.

Il n'a donc soldé les services, les dépenses de l'Ordre, & les bénéfices que cette alliance procure à son commerce, qu'avec 300,000 liv. par an.

Cette somme déjà susceptible d'être placée dans les non-valeurs par la balance des pertes extraordinaires faites par l'Ordre pour la France, & dont j'ai déjà parlé; cette somme, dis-je, fût-elle nette, est-elle assez forte pour déranger les plans économiques de la Nation? S'exposera-t-elle, pour la réduction d'un revenu aussi modique, à perdre un allié, & à éclairer sur leurs communs intérêts & les Puissances alliées, & ceux qui ne le sont point encore & qui veulent le devenir?

Croit-on que treize Puissances n'aviseroient point à d'autres combinaisons, si l'Ordre séparé de la France, & n'ayant, par l'expropriation de ses immunités, ni alliance, ni rapports avec elle, avoit besoin d'un supplément de moyens, ou

d'admettre, pour ne point augmenter leur contingent, une ou deux Puiſſances dans l'alliance commune?

Penſeroit-on que ces treize Puiſſances ne s'uniroient point pour réclamer contre un infraction qui, en ne frappant en apparence que l'Ordre, les atteindroit graduellement & de proche en proche? Leurs intentions ſont connues: déjà ſept d'entr'elles ont notifié miniſtériellement leur vœu, que le Miniſtre des affaires étrangères ne tardera point de rendre public. Ce ſont les Cours d'*Eſpagne*, de *Portugal*, de *Sardaigne*, de *Pruſſe*, de *Rome*, de *Veniſe*, de *Pologne*. Le langage du ſucceſſeur de Frédéric II eſt conforme à celui que tiennent les autres Rois: tous demandent la conſervation des immunités d'un allié utile à tous, auxquelles la France ne peut innover ſans leur concours.

Une querelle de Marchands, ſur les bords de l'Ohio, alluma, en 1756, entre la France, l'Angleterre & l'Eſpagne, une guerre opiniâtre, & arma tous les Souverains depuis la Crimée juſqu'au Canada; n'eſt-il pas à craindre que l'admiſſion d'une nouvelle Puiſſance dans la Méditerranée n'enfante des hoſtilités longues & cruelles, & ne dérange ce même pacte de famille qui retient foiblement l'équilibre de l'Europe prêt à être renverſé, ou par la guerre, ou par un déplacement

dans le commerce ? Croit-on qu'une alliance entre l'Angleterre & l'Eſpagne, quelles que ſoient leurs rivalités actuelles, ſoit impoſſible ? Croit-on qu'un pacte, dont notre ſituation nous forceroit d'éluder les engagemens, ſeroit un lien aſſez fort pour nous conſerver la dernière de ces Cours ? Ne voit-on pas plutôt que celle-ci, combinée avec l'Angleterre, la feroit jouir de tous les avantages de la ſituation de Malte, à l'excluſion de la France ; & en ruinant notre commerce en Eſpagne, dans le Levant & dans la Méditerranée, rendroit aux Anglois la domination des mers, pour la conquête de laquelle ils ſont prêts de tout tenter (1) ?

Dépouiller l'Ordre de ſes immunités pour lui en donner l'équivalent, ce ſeroit s'expoſer au refus formel d'accepter un ſubſide ; & dans l'hypothèſe de l'acceptation, ce ſeroit prendre injuſtement d'un côté, pour reſtituer puérilement de l'autre.

L'Ordre ne ſe livrera jamais aux chances de notre adminiſtration, il craindroit de devenir créancier de l'Etat, & d'attendre inutilement d'un Miniſtre ou la reconnoiſſance ou le payement de la dette. Il a vu les Puiſſances du Nord, les Membres ſouverains du Corps Germanique, les enfans de l'infortuné Charles VII, demander,

(1) Voyez la déclaration poſitive de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, du 2 Août.

sans succès, des dédommagemens trop légitimes : il en a vu auxquels la valeur des fourrages livrés à nos armées depuis un demi-siècle, est encore due ; l'Ordre ne pourroit sacrifier le contingent de ses alliés, aux convenances de la France : il n'a point en sa puissance le trésor de Rome que César viola ; il ne peut donner qu'en recevant. Comme il doit être toujours prêt à donner, il ne peut ne pas toujours recevoir ; il ne peut préférer un nouveau contrat & des clauses éventuelles, à une propriété légitime qui devient pour tous ses alliés le garant invariable de ses services.

Je vais maintenant au-devant d'une objection qu'on pourroit élever.

La France prendra-t-elle sur ses propres fonds les frais des armemens que l'Ordre faisoit pour elle ?

Qu'on ne perde pas de vue qu'elle ne donne à l'Ordre annuellement que..... 516,000 liv.

Que l'abonnement en rend à la France..... 200,000 liv.

Que la circulation ne produiroit à l'Etat, à raison du sixième, que.. 300,000 liv.

Que feroit donc la France avec ces trois cents mille livres par an pour ses escadres, ses arsenaux, ses Officiers & ses Matelots ? La marine royale

ne pourroit y être destinée. On ne peut faire ce service dans la Méditerranée qu'avec des bâtimens *à rame*, à cause du *calme* qui dure près de cinq mois dans ces parages ; aussi les Barbaresques n'ont-ils que des chebecs & des galères : nul vaisseau François ne pourroit tenir sa croisière, en hiver, dans ce canal impraticable, si bien nommé le *canal de fer*.

Les premières dépenses de construction de galères, chebecs & autres frais, se monteroient à une perte de six millions d'établissement, & ces dépenses, & celles d'entretien, & enfin l'armement, qui doubleroient la somme, deviendroient inutiles.

1° Par la longueur de la route ; 2° par le défaut de rades & de ports ; 3° par les obstacles que Malte même mettroit au passage ; 4° parce qu'il lui suffiroit de fermer son port aux François, de laisser les Barbaresques libres d'attaquer les Marchands François ; 5° parce que l'admission favorisée d'une nouvelle Puissance entraîneroit la ruine de notre commerce.

Mais calculons.

Armemens par la France.

Le rapport du Comité des Finances & de la Marine fait à l'Assemblée Nationale le 12 Juin, va me fournir mes bases.

L'Ordre tient en mer trois vaisseaux de 60 canons pendant six ou huit mois.

Supposons six mois.

Trois vaisseaux de 60 coûtent, par mois, à la France, 160,000 liv.

Dans six mois, ce seroit une perte de..... 960,000 liv.

L'Ordre tient deux frégates de 40 canons pendant trois mois.

Deux frégates de 40 coûtent à la France, par mois, 40,000 liv.

Pour trois mois, perte..... 120,000 liv.

L'Ordre tient deux autres frégates dans ses ports, pour remplacer les deux premières ; l'entretien, radoub de deux frégates dans le port, coûte, par an, 8,000 liv.... 8,000 liv.

L'Ordre a quatre galères qui ne désarment jamais.

Pour un an, perte..... 360,000 liv.

L'Ordre emploie deux chebecs.

Pour six mois, perte..... 150,000 liv.

L'Ordre emploie deux galiotes qui ne désarment jamais.

Pour un an..... 150,000 liv.

Total des pertes..... 1,928,000 liv.

Qu'on ajoute à ce total les frais de construction, ceux d'hôpitaux, de solde, d'invalides, & l'administration de quatorze vaisseaux de plus, tant pour les Officiers, Administrateurs, Intendans, magasins, travaux continuels, ouvriers, total qu'on porte par an, dans nos arsenaux, pour quatorze vaisseaux, à six millions.

Qu'on rapproche cette somme annuelle & renaissante, & qui ne rempliroit point l'objet que rempliſſent les services de l'Ordre, qu'on la rapproche des 300,000 liv. que les immunités mises en circulation rendroient à l'Etat, & on ne sera point tenté de rompre l'alliance d'une Puissance qui, par les économies qu'elle a procurées à l'Etat annuellement, a libéré deux mille fois le modique capital qui est sa propriété, & les modiques immunités dont il jouit en France.

Est-il un allié qui jamais ait offert à son allié, en se donnant à lui, treize alliés? est-il un sujet même qui, en donnant à sa Patrie son or, son bras & son épée, ait pu, comme l'Ordre, multiplier treize fois son bras, son épée & son or? Loin de diminuer les forces de l'Ordre, il faudroit les accroître; il a assez de bras, assez de zèle, assez de valeur; mais il n'a pas assez de ressources pour occuper tout-à-la-fois tous les points de la Méditerranée, & fermer, pour ainsi dire, toutes les issues aux corsaires. Qu'on ajoute à ses moyens,

& qu'on ſoit tranquille ſur les effets de ſa ſurveillance.

Que la France ne parle ni de réduction, ni de ſuppreſſion.

Supprimer l'Ordre eſt hors de ſa puiſſance ; réduire ſes immunités, c'eſt s'expoſer à perdre un allié, ruiner le commerce du Levant, & ne pouvoir plus continuer avec la Porte cette relation importante, que l'Aſſemblée vient de recommander par ſon Décret ſur le commerce de l'Inde.

Que la Nation ſoit bien convaincue que les ſervices réunis de l'Ordre coûtent moins à l'Etat que l'armement de trois frégates qui tiendroient la mer huit mois de l'année, & encore faudroit-il, pour les quatre mois d'été, des bâtimens à *rame*, que la longueur du trajet rendroit inutiles.

Une ſeule foire de Beaucaire, protégée par les vaiſſeaux de l'Etat, coûteroit plus que ce que l'Etat donne à l'Ordre pour toute l'année. Quatre vaiſſeaux qui arrivent heureuſement du Levant à Marſeille ſous le convoi des vaiſſeaux de l'Ordre, font verſer dans la France une double valeur de ce que les immunités lui coûtent.

Si Malte étoit une Colonie de France, ſon port, ſon arſenal, ſes armemens, ne lui coûteroient-ils pas les mêmes frais d'entretien que ſes plus petits arſenaux ? L'armement & la ſortie continuelle de huit à neuf bâtimens, & l'entretien de quatorze

armés & prêts à sortir au premier signal, ne s'éleveroient-ils pas, comme je l'ai dit, à six millions?

L'Ordre de Malte est une Puissance Africaine.

Une erreur que j'ai vue reproduire avec trop d'opiniâtreté, pour que je ne lui donnasse pas une autre dénomination, s'il n'étoit pas au-dessous de moi de repousser un sarcasme par un autre, m'a étonné, autant par son insignifiance que par l'intention de ceux qui essayent de la prolonger. J'ai vu, pag. 43 du *Rapport du Comité des Pensions*, confondre les immunités de l'Ordre de Malte *avec les pensions* distribuées par le Ministère de France, & l'Ordre lui-même *avec les Ordres François.*

L'Ordre n'est point François, il est souverain, unique maître de l'île sur laquelle il règne; son siége est en Afrique; ses sujets, tirés de toutes les Nations, recrutés par l'adoption, comme Athènes recrutoit ses citoyens par l'indigénat, du moment que cette naturalité leur est acquise, ont cessé d'appartenir à leur Patrie. Ils n'ont rien à espérer, rien à redouter de la nouvelle Constitution; elle n'a non plus rien à redouter, ni d'eux, ni des immunités qui seroient conservées à l'Ordre par des raisons de convenance & d'utilité.

On n'a point vu l'Ordre mêler ses Représentans

parmi ceux de la Nation ; étranger, rien ne l'invitoit à cette assistance. A l'instar de toutes les Cours alliées ou amies, il n'a, comme elles en France, qu'un Représentant : c'est son Ambassadeur. C'est lui seul qui veille sur les droits de l'Ordre ; c'est lui qui, autorisé de réclamer contre le versement, dans la Caisse extraordinaire, du produit de la vente ou rachat des dîmes & autres droits, ordonné par le Décret du 3 Juillet, prouvera que ce versement auquel les main-mortables de l'Etat sont seuls soumis, ne peut être rendu commun à l'Ordre de Malte. C'est lui qui devroit consentir au rachat, s'il y étoit jamais autorisé par son Maître : c'est lui qui, dans cette hypothèse, seroit comptable de tout, recevroit tout au nom de son Souverain, s'obligeroit, offriroit les garanties, & accéderoit au nouveau pacte, si l'Ordre lui en conféroit les pouvoirs, il se refusera à tout ce qui nuiroit à la dignité ou aux intérêts de son Souverain.

Je n'ai pas entendu avec moins de surprise M. Camus s'exprimer, dans la séance du 29 Juillet, d'une manière non moins exacte. « — Nous » avons, a-t-il dit, toujours été arrêtés dans nos » opérations par les difficultés que nous ont pré- » senté les différens Ordres Militaires établis en » France. *Nous avons redouté d'aborder celles* » *que nous offre celui de Malte* ». (Cet aveu est

d'un grand poids dans la bouche de M. Camus ! « Le moment eſt arrivé, ſans doute, où il faut » décider ſi les Ordres du Saint-Eſprit, de Saint-» Louis, de Saint-Lazare, du Mont-Carmel & » de *Malte, doivent ou ne doivent pas ſubſiſter* ».

Que l'Aſſemblée Nationale mette en diſcuſſion l'abolition des Ordres nationaux, elle le peut ;

Mais pourroit-elle ſe promettre le même dévouement de la part d'un Souverain étranger ?

Il ne ſera donc pas queſtion de l'exiſtence ou non exiſtence d'un Ordre ſouverain & étranger.

Sa cauſe eſt purement politique, & du reſſort du pouvoir exécutif, autoriſé à contracter avec les Puiſſances, ſauf à lui à interroger l'Aſſemblée. C'eſt le Roi & le Souverain de Malte qui traiteront ſur de nouvelles baſes, ſi elles ſont à leur convenance, ou qui confirmeront les anciens pactes. L'Aſſemblée n'a pas oublié que le Roi, parfaitement inſtruit des ſervices de l'Ordre, & qui n'avoit aucun motif de prôner ſon allié, diſoit, le 10 Septembre dernier : « — Les réflexions que » je viens de faire ſur les dîmes en général, s'ap-» pliquent à celles poſſédées par les Commandeurs » de Malte ; mais on doit y ajouter une conſidé-» ration particulière ; *c'eſt qu'une partie des* » *revenus de l'Ordre étant compoſée des rede-* » *vances que les Commanderies envoient à Malte,* » *il eſt des motifs politiques qui doivent être mis*

» *en ligne de compte, avant d'adopter les diſpo-*
» *ſitions qui réduiroient trop ſenſiblement le pro-*
» *duit de ces ſortes de biens*, & les reſſources
» d'une Puiſſance à qui le commerce du Royaume
» doit chaque jour *de la reconnoiſſance* — ».

Le renvoi au pouvoir exécutif de toutes les indemnités & conventions relatives aux Puiſſances étrangères, a toujours été ordonné par l'Aſſemblée, trop ſage pour cumuler tous les pouvoirs dans le pouvoir légiſlatif, & trop jalouſe de donner aux étrangers une idée honorable de la diſtribution qu'elle fait faire de tous les contre-poids. C'eſt ainſi qu'elle a renvoyé, par le Décret du mois de Décembre, les règlemens ſur les enclaves de l'Alſace, que le 10 Février de cette année elle a adreſſé au Roi le *concluſum* du cercle du Haut-Rhin, pour en fixer les remplacemens ; qu'elle a ſoumis au même pouvoir les réclamations du Duc de Wirtemberg, celles de l'Electeur de Treves ; que celles du Prince de Linange ſont renvoyées en liquidation d'indemnité ; la même conduite a été tenue à l'égard des Souverains poſſeſſionés en Alſace. Les demandes du Margrave de Baden, du Prince-Evêque de Spire & des Princes coaliſés, n'ont pas été portées au Comité de Conſtitution, de Penſion & Militaire. Les Princes, les Souverains, l'Ordre de Malte, n'ont avec la France que des rapports établis par les traités ; notre Conſti-

tution,

tution, nos Comités de Penſion, Militaire & Eccléſiaſtique, ne peuvent avoir la moindre attribution ſur les traités. Les maintenir ou les rompre, telle eſt la poſition de la France avec l'étranger, & ſon organe auprès des alliés c'eſt le pouvoir exécutif.

Le rachat des droits féodaux eſt demeuré ſuſpendu à l'égard des Souverains poſſeſſionés en Alſace.

Il doit l'être, par les mêmes motifs, à l'égard de l'Ordre de Malte.

Le pouvoir exécutif a envoyé, auprès de ces différens Princes, M. le Chevalier de Ternan, pour convenir préliminairement du mode de rachat.

Les mêmes préliminaires ſont dus à l'Ordre de Malte, avec lequel, avant tout, il faut convenir du remplacement.

La ſtipulation du remplacement doit précéder le verſement dans la Caiſſe de l'extraordinaire;

Autrement, & s'il falloit verſer avant d'être en poſſeſſion de l'équivalent,

Ce ſeroit ſe rendre coupable d'une expropriation proviſoire que l'Ordre ne ſouffriroit point.

La France veut-elle jouir bientôt de l'uniformité du verſement, qu'elle accélère le remplacement?

L'Ordre a ordonné aux Adminiſtrateurs de ſes

biens de donner une déclaration, non pour se soumettre à des Décrets qui ne sont d'obédience que pour les sujets, mais pour présenter les bases du remplacement. Son Ambassadeur ne tardera point de dire officiellement : Voici ce que mon Souverain possède ; voilà ce que vous devez acquitter avant qu'il consente à des mutations que vous desirez.

Les grands principes que j'ai développés, chemin faisant, veulent encore que l'Ordre n'ait jamais à souffrir, par notre fait, ni retard dans sa recette, ni difficulté dans la perception ; il est juste que celui qui donne tous les jours, reçoive tous les jours.

Il n'est aucune propriété, telle que soit son origine, qui ne soit purifiée en passant dans les mains d'une Puissance qui remplit les conditions du traité par lequel elle s'en est trouvée investie. Tous les droits de l'Ordre sont frappés du rachat, & tout rachat emporte pour lui une indemnité. Les distinctions d'*origine*, de *titre*, sont faites pour les François ; mais l'étranger est hors de ligne : la *chose*, telle qu'elle lui a été garantie, a cessé, du moment qu'il l'a possédée, d'être la *chose publique* ; elle ne peut reprendre son premier nom que par de nouvelles conventions ; le droit des gens, la foi due aux traités, est l'unique règle qui légitime les échanges de Puissance à Puissance.

Il eſt ſuperflu que je m'arrête ſur cette mixtion très-inconvenable, faite par M. Camus, des Ordres nationaux & de l'Ordre ſouverain de Malte; on ſent qu'il n'y a aucune analogie, & que ſi l'acte facile de la volonté d'un moment peut anéantir les diſtinctions nationales, il faut de bien plus forts léviers pour ébranler les fondemens d'une alliance que la politique & le commerce cimentent, que quatorze alliés recommandent, & dont la rupture nous ſeroit trop fatale. On ſent que les intérêts de l'Ordre devroient être peſés dans d'autres balances, & calculés, non dans un Comité de l'Aſſemblée, mais au Tribunal fédératif des Amphyctions, s'il en exiſtoit un dans l'Europe moderne.

Il eſt facile de concevoir que l'Ordre pourroit exiſter ſans l'admiſſion des François; comme il a exiſté pendant quelque tems ſans l'adoption ſucceſſive des Chevaliers de quelques Puiſſances, elle n'a pas ceſſé d'être étrangère à toutes, pour avoir agréé des individus nés dans leurs Etats. Il importe peu aux différens Empires que quelques-uns de leurs ſujets ſoient naturaliſés Chinois, Allemands ou Maltois: ce ſeroit mal connoître les véritables droits de l'homme, que de mettre des entraves à l'uſage de ſa liberté, & à la faculté de ſe choiſir une Patrie; je pourrois ajouter que le François agrégé dans l'Ordre ſert encore plus ſa

première Patrie ; car il la ſert tous les jours ; & toute ſon exiſtence eſt conſacrée à la ſervir, par le dévouement que l'Ordre commande à tous ſes Membres pour tous ſes alliés.

J'ai dit dans ma *Réponſe à la Motion de M. Camus*, qu'il ſeroit impolitique de vouloir empêcher qu'un Souverain étranger admette un François au partage de ſa puiſſance ; laiſſons, ai-je ajouté, aux François la faculté de multiplier les rapports qui doivent attacher les étrangers à la France ; donnons des alliés, des frères à notre pays à ſi bon marché. Rien n'oblige, au reſte, l'Ordre à recevoir des François ; ſes immunités ne dérivent point de l'obligation ſtricte d'une pareille admiſſion : elles ſont le prix des ſervices rendus par le Souverain qui règne à Malte.

Mais pendant que j'écris, les Chevaliers plaident leur défenſe d'une manière puiſſante. Scipion impoſa ſilence à ſes ennemis, en leur rappellant qu'il falloit aller remercier les Dieux de la victoire qu'il avoit remportée le même jour pour Rome ; Annibal enchaîna l'envie à Carthage, par les journées glorieuſes de Trébie, de Traſymène & de Cannes ; c'eſt en imitant ces grands hommes ; c'eſt en reſtant, comme Flaminius, religieuſement attachés à leurs devoirs, que les Chevaliers répondent, dans ces momens, à tous leurs détracteurs.

Ils donnent à l'Europe un témoignage éclatant des grands ſervices qu'ils ont toujours rendus à la France ; ils finiront avec gloire ; ils auront, pendant qu'ils étoient incertains de la durée de notre alliance, du rembourſement des avances nouvelles qu'ils font pour nous ; ils auront prodigué leurs vaiſſeaux, leur ſang & leur fortune pour purger nos côtes des Pirates qui les infeſtent, pour protéger notre commerce, & pour épargner au tréſor épuiſé de l'Etat, des armemens onéreux. L'eſtime de toutes les Nations eſt du moins une récompenſe dont des Chevaliers connoiſſent tout le prix ; & s'il falloit qu'ils renonçaſſent à une alliance qui leur eſt précieuſe, on les verroit renouveller, dans nos murailles, cette marche impoſante des Chevaliers Romains qui alloient depuis le temple de l'honneur juſqu'au Capitole. Leur Capitole eſt à Malte : c'eſt-là qu'ils iroient trouver un autre Fabius, prêt à leur ouvrir ce temple de l'honneur dont ils ne peuvent jamais s'éloigner.

Mais j'oublie que l'Ordre compte des Chevaliers nés François parmi ſes Membres : je les connoîtrois mal, ſi je balançois d'aſſurer qu'ils ſe flattent d'aller porter ſur leur rocher, à leur Souverain, la copie du nouveau pacte que la Nation aura conclu avec l'Ordre, le premier, peut-être, qu'elle aura ſigné avec l'étranger.

On les verroit introduire avec joie, dans leur île guerrière, la coutume des Spartiates, qui gravoient sur des cippes les articles des traités de paix signés par les Athéniens. Ces cippes glorieux étoient déposés dans le temple d'Apollon ; ce seroit à des Dieux plus puissans que les Chevaliers François confieroient un monument aussi cher ; à des Divinités qui les ont toujours attachés aux destinées de la France ; à la *fidélité* & à l'*amitié*.

Expressions de l'Ordre.

Ne lui demandez pas le compte de sa pensée, il répondroit avec la sensibilité d'un ancien ami dont la tendresse est déçue ; il vous diroit : Je fus votre allié depuis six siècles ; tout ce que j'ai acquis par mon sang, je l'ai donné à votre défense, à votre commerce, à votre influence politique, à votre gloire même : mes biens sont un dépôt que je vous confiois, vous deviez & veiller sur lui & me le rendre pur. J'ai encore ce rocher : là est un port pour vos vaisseaux ; ces fortereſſes, c'est pour vous : ces escadres qui remplacent vos escadres ; ce trésor, c'est encore pour vous. Ces Chevaliers, s'ils naissent pour l'Ordre, ils savent qu'ils mourront peut-être pour vous. Vos Com-

merçans s'enrichiſſent, c'eſt nous qui les protégeons ; vos Provinces, vos Villes, ſont par nous rendues commerçantes & actives : les miennes n'élèvent que des Soldats & des Matelots, & c'eſt pour vous.

Si, m'abaiſſant au perſonnage de *ſubſidiaire*, dont le nom ſeul m'indigne, j'avois, comme ces Princes que vous avez ſoldé, accepté le ſubſide ; ſi, comme eux, j'avois emporté votre or, vous n'auriez pas mes domaines dans votre domaine : j'aurois régné ſur une plus grande étendue, & j'aurois ſu garantir mon territoire ; chacun de mes armemens, chacune de mes victoires eût emporté le ſalaire ; ou bien, ſi une politique vénale avoit pu influer ſur ma conduite, j'aurois promené, comme Sparte, mon influence & mon amitié du nord au midi, de la Baltique à Cadix, de l'Adriatique au Levant. L'amitié & le ſubſide m'auroient attendu par-tout ; car j'euſſe porté par-tout amitié, fidélité & courage. Les ſillons que vos riches navires, protégés par les miens, ont tracé, durant tant de ſiècles, ſur vos mers, ſont diſparus ; le flot qui ſuit couvre le flot qui précède : les mers ne peuvent point atteſter mes bienfaits ; mais interrogez vos rives, demandez à Marſeille d'où vos Négocians tirent les objets de votre commerce, ceux qui enrichiſſent ſix de vos Provinces, & vos manufactures ; on vous répondra : c'eſt aux

échanges du Levant que nous le devons ; on dira : c'eſt de lui que nous recevons l'aliment du commerce que nous faiſons dans les Indes & en Amérique. Conſultez Lyon, Bordeaux, & les Députés de votre commerce aſſemblés à Paris, ils tiennent le même langage.

Ce ne ſont point-là, il eſt vrai, de ces conquêtes qui éblouiſſent la poſtérité. Vos rivages paiſibles ont reçu ſans bruit vos riches cargaiſons ; un ſentiment de reconnoiſſance béniſſoit en ſecret l'Ordre protecteur qui ſervoit ſi conſtamment ſes alliés ; mais ſi vous avez conquis des Provinces, ſi vous avez agrandi vos Etats, ſi vous n'avez point ſuccombé ſous le fardeau des plus vaſtes entrepriſes, n'avez vous pas dû vos reſſources au commerce qui donnoit tant de valeur à vos terres, à vos productions, à votre induſtrie, & offroit au fiſc déprédateur des reſſources immenſes ? Le commerce, ne le devoit-il pas à l'Ordre qui garantiſſoit, dans les mers du Levant, votre commerce exilé de l'Océan pendant vos guerres renaiſſantes ? — C'eſt ainſi que l'Ordre parleroit.

A ces traits qui jettent une ſi douce lumière ſur un tableau de famille, j'ajouterai des couleurs nouvelles. Il eſt flatteur de dire : celui que je défends eſt digne de votre eſtime ! Mes Lecteurs vont connoître mieux encore l'homme qui conſume une vie entière de ſacrifices en ſacrifices,

qui devenu, par l'exiſtence d'un Ordre auquel il ſe lie, l'agent infatigable de la proſpérité de ſes alliés, ne trouve que dans la tombe le terme de ſes travaux.

Faut-il partir, point de délais; faut-il combattre, il eſt prêt; faut-il mourir, point de foibleſſe; a-t-il vaincu, un ſouvenir eſt le gain du Chevalier. Le pavillon ennemi eſt, pour le Commandant, ce que la broderie du voile de Minerve étoit pour les Généraux Athéniens.

Dans les finances de l'Ordre, ni erreurs, ni myſtères : le bilan de l'Etat eſt le manuel des ſujets; l'économie eſt le ſeul pivot de cette adminiſtration, miſe ſous la ſauve-garde de l'honneur; s'il ſuffiſoit de s'en tenir aux effets pour être en état de prononcer ſur le meilleur des gouvernemens, on pourroit conclure qu'un Etat où les exactions ſont inconnues, où l'impôt n'exiſte même pas, où la portion gouvernée eſt heureuſe, où celle qui eſt deſtinée au gouvernement jouit des avantages inappréciables de l'égalité, là ſans doute eſt un Etat dont les baſes ſont combinées avec plus de ſageſſe.

Sa défenſe ſe réſume en ces cinq points principaux.

Eſt-il indiviſiblement lié à la proſpérité de la France?

Oui.

Son alliance produit-elle une économie évidente, telle qu'en faisant le même service, la France dépenseroit tous les ans dix fois au-delà des revenus de l'Ordre ?

Oui.

Le commerce du Levant & celui de la Méditerranée seroient-ils perdus, si Malte n'étoit plus notre alliée ?

Oui.

L'Ordre recevroit-il un subside annuel pour ces services ?

Non.

La France peut-elle altérer le pacte qui la lie à l'Ordre, sans le concours des treize Puissances co-alliées ?

Non.

Tels sont les points de la discussion que j'ai éclaircis avec toute la franchise que je dois à l'Etat, à l'Ordre & à moi.

Je n'ai plus rien à dire pour la défense particulière de l'Ordre : sa cause n'a pas besoin de plus de développement ; équité, intérêt, sont les deux arbitres de sa fortune, il ne peut avoir de plus sûrs garans du succès.

Parallèle.

Mais qu'on me pardonne à moi de saisir des rapprochemens qui, entièrement étrangers à la discussion, m'ont rappellé des souvenirs précieux. Je n'ai pu, en parlant d'un Souverain & d'un Etat dont la Constitution & le site tiennent tant à l'ancienne Grèce, ne pas reporter ma pensée tour-à-tour & à Sparte & dans Athènes. Cette Lacédémone, qui savoit combattre & vaincre, avoit-elle une autre existence que Malte? Dans Athènes, dans Sparte & à Malte, les guerriers furent & sont formés à peu de frais par l'Etat: l'habitude des combats commençoit les épreuves, l'habitude de vaincre les achevoit. Athènes fut pendant long-tems le centre d'une association commerciale & politique que l'amitié sembloit avoir imaginée: Malte n'existe que par les mêmes rapports; l'une & l'autre ont toujours paru la ville de tous leurs alliés; Malte est pour ses amis ce qu'Athènes étoit pour les siens, *le foyer & l'attelier de la gloire*; Malte ne vit pas plus que les Athéniens des déserteurs s'éloigner de leurs drapeaux: les trirêmes furent aux uns ce que les galères sont à l'autre, les premiers instrumens de leur renommée. Le trésor d'Athènes suffisoit à la dépense des flottes, celui de Malte remplit la même destination. Point d'impôts dans

l'une ni dans l'autre. La première avoit échappé à la néceſſité de contracter des dettes nationales juſqu'au moment où elle ſe vit ſubjuguée par les trente Tyrans ; Malte eſt éloignée encore du dernier point de la reſſemblance. Trente-ſix lieues de France faiſoient la circonnavigation d'Athènes & de ſon domaine, c'eſt avec ſi peu d'eſpace qu'elle a acquis tant de gloire ; Malte n'a pas un plus grand théâtre pour apprendre à combattre, à vaincre, à ſervir ſes alliés, à donner dans ſes hoſpices des exemples de la plus touchante ſenſibilité ; tandis que de vaſtes Monarchies, en Europe, ne ſavent rien fournir de grand à des ſiècles entiers qui ſont perdus pour l'inſtruction du monde. La citadelle d'Athènes, où les archives de la gloire étoient dépoſées, & dont on a tant parlé, avoit moins de droits à la célébrité que le monument religieux que l'humanité bienfaiſante a élevé dans Malte à l'humanité qui ſouffre, ſur le ſeuil duquel l'hoſpitalité noble & la tendre pitié ſont aſſiſes, & où le pauvre trouve avec étonnement l'opulence ſur ſon lit de douleur ; & pour conſolateur & premier gardien, celui que la naiſſance place, dans toutes les autres régions, au rang de ſes maîtres.

La Nobleſſe de la Grèce tenoit à honneur d'être inſcrite dans le catalogue des Citoyens Athéniens ; il eſt peu de Nobles qui ne deſirent,

à Malte, la même adoption. Comme à Athènes, les noms de famille, les distinctions disparoissent sous la fraternité d'armes qui rapproche tous les Chevaliers; mais Malte est, comme Athènes, dans la nécessité d'acheter de l'étranger le bois, le lin, le fer, le chanvre; comme Athènes, Malte a compensé, par l'industrie la plus active, l'ingratitude du sol. Il falloit porter dans l'Attique la terre, & la contenir par des murailles, y soutenir, par des arrosemens, l'activité de la végétation. Malte répète les mêmes prodiges; on y voit, comme dans Athènes, le faisan de la Colchide, le paon des Indes, le citronnier de la Médie, des bosquets de myrte & de rosier; l'hiver y voit naître les fruits du printems & ceux de l'été; il n'y a, comme dans Athènes, ni pré, ni blé, ni champs vastes; mais elle en est dédommagée par l'oranger, le cotonnier, la vigne, ses excellens fruits & son miel. Les Athéniens se distinguoient par l'amour de l'ordre & d'une bonne législation; on y venoit chercher des loix & les plus doux moyens d'exécution: il seroit à souhaiter que des voyageurs allassent méditer à Malte sur les moyens de rendre fertile un pays improductif, sur ceux de rendre des sujets riches sans les forcer au travail, d'établir un gouvernement toujours prêt à des entreprises utiles, sans créer des impôts, de faire beaucoup pour les habitans sans recevoir

390

rien d'eux, de faire d'un devoir un plaisir, d'inspirer tout-à-la-fois le sentiment de la dépendance la plus entière, & l'amour le plus vif de la Patrie, de maintenir l'équilibre des pouvoirs, & d'améliorer constamment le régime de l'Etat; ils en reviendroient pénétrés d'estime, riches d'observations, & leur voyage ne seroit perdu ni pour eux, ni pour le Peuple, à qui ils offriroient les fruits de leurs veilles.

FIN.